DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR CANTON DE CHARTRES 3 CHARTRES MÉTROPOLE COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS

Réunion ordinaire du 13 OCTOBRE 2020 Convocation du 02 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire le MARDI 13 OCTOBRE 2020 à 20H 30 à la salle communale (pour respecter les gestes barrières et la distanciation) sous la présidence de M. Guy MAURENARD, Maire, et s'est achevée à 22H 55.

Présents:

Mesdames Isabelle BONVALLET, Chantal FOURMONT LÉTANG, Béatrix HALLAY, Françoise POULAIN, Marie-Pierre CHATOUX, Sophie PIEDAGNIEL.

Messieurs Dominique LAIGNEAU, Guy LÉBERON, Thomas DZIEZUK, Michel GUESNET, Grégory LEGUAY, Sylvain TRICHEUX, Thierry MOMMESSIN.

Absente excusée:

Mme Evelyne TROCHERIE donne pouvoir à M. Sylvain TRICHEUX.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BONVALLET.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

- TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2021,

Concernant les encarts publicitaires et après délibération du Conseil Municipal, il est décidé à l'unanimité de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2020 à savoir :

1 page = 300 €

1/2 page = 180 €

1/4 page = 100 €

1/8ème page = 55 €

1/16ème page = 35 €

Le Conseil Municipal demande l'édition de 550 exemplaires.

La date butoir pour réception des encarts publicitaires est fixée au vendredi 20 novembre 2020 inclus.

- TARIFS DE LA SALLE COMMUNALE A PARTIR DU 01 JANVIER 2022,

Le Conseil Municipal a étudié les nouveaux tarifs de location de la salle communale avec son parc qui s'appliqueront à partir du 01 JANVIER 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces nouveaux tarifs détaillés ci-dessous :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
- la journée de 8 h à 8h le lendemain matin	300 €	500 €
- par journée supplémentaire	200 €	300 €
- Vin d'honneur (location à la journée)	300 €	500 €

- association de la commune à but non lucratif GRATUIT
- autres associations (hors commune) 300 € la journée
- les enseignants et le personnel territorial de Saint-Aubin-des-Bois TARIF DE LA COMMUNE
- caution pour dégradations 1.000 €
- caution ménage 200 €

Dès le 01 JANVIER 2021, les personnes louant la salle le week-end et qui voudraient, LA VEILLE, soit déposer des victuailles ou des boissons dans les frigos, soit s'avancer pour l'installation des tables ou la décoration, cela serait considéré comme une location d'une journée supplémentaire (200 ϵ commune et 300 ϵ hors commune).

- REDEVANCES TELECOMS 2020 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL,

Pour la redevance d'occupation du domaine public routier communal due par ORANGE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2020 : Patrimoine au 31/12/2019 - Redevance annuelle 2020.

- €/KM aérien 55,54 €
- Aérien 0,565

Prix total des artères aériennes 31,38 €

- €/KM souterrain 41,66 €
- Artères souterraines 1,430

Prix total des artères souterraines 59,57 €

- AMENAGEMENT EN ZONE 30 DE LA RUE MARCEAU (limitation de vitesse et éventuel passage des vélos en sens inverse, après avis du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir),

M. Dominique LAIGNEAU 3ème adjoint a présenté au Conseil Municipal, des dispositions que la commune peut prendre, concernant la limitation de vitesse rue Marceau et l'éventuel passage des vélos en sens inverse.

M. le Maire a répondu qu'il allait contacter la DDT d'Eure-et-Loir et le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, afin d'expliquer la situation, sachant que fin 2021, début 2022 des travaux d'aménagement sont prévus dans ce périmètre et dans cette rue.

Mme Sophie PIEDAGNIEL propose que la commission communale "sécurité routière" se réunisse suite aux réponses obtenues par M. le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité attend la réponse de ces deux administrations.

- CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX,

Mme Béatrix HALLAY 2ème adjointe a présenté au Conseil Municipal, un premier devis proposé par M. Yannick EMPEREUR, pour la création d'une aire de jeux sur la commune.

- ABONNEMENT PANNEAUPOCKET (informe et alerte les habitants sur leur téléphone portable),

M. Michel GUESNET 1^{er} adjoint propose au Conseil Municipal l'adhésion à l'application PanneauPocket dont le montant est d'environ 230,00 € annuel (les abonnements sont pour un an et sans tacite reconduction).

Cette application est téléchargeable sur les téléphones Apple et Android, gratuitement, pour les habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'abonnement à PanneauPocket.

- CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE,

Pour information, la Cérémonie débutera à 11 heures en présence du Conseil Municipal et des anciens pompiers volontaires de Saint-Aubin-des-Bois.

- PROJET DE CONSTRUCTION AU HAMEAU DE CHAZAY,

M. le Maire commente au Conseil Municipal, un projet immobilier au hameau de Chazay qui lui a été présenté en mairie dernièrement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis défavorable pour ce projet immobilier.

- BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE (décision modificative),

M. le Maire a présenté au Conseil Municipal les transferts de crédit qu'il y a lieu d'effectuer, sur le budget 2020 de la commune de Saint-Aubin-des-Bois.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces transferts de crédit. Les modifications opérées sont mises en annexe de la délibération.

DIVERS

M. Michel GUESNET signale que la commission communale « bulletin municipal » se réunira le 04 novembre 2020 à 18 heures à la mairie de Saint-Aubin-des-Bois.

Le Maire Guy MAURENARD